

Interpellation (sera développée)



Déposé le 04.10.11

M_INT_550

Scanné le _____

Le Conseil d'Etat peut-il accepter que « Vol spécial » un film militant et manquant d'objectivité, soit présenté dans les écoles vaudoises ?

Intéressé par la problématique de l'asile, je suis allé voir le film « Vol spécial » de M. Fernand Melgar. Or j'ai été choqué par le fait qu'à aucun moment il ne soit évoqué le passé des protagonistes du film, pour la plupart africains. D'autre part, il n'est pas dit que les personnes détenues à Frambois pourraient, si elles le voulaient, rentrer dans leur pays d'origine par un vol de ligne. Les pensionnaires de Frambois sont des fortes têtes.

Le *Matin Dimanche* du 2 octobre consacre plus d'une page à ce film avec notamment, en première page, les titres : « Requéran : il a été condamné pour trafic de drogue », puis : « Un héros du film de Melgar est recherché par la police. »

Dans l'article, le cinéaste affirme qu'il n'avait pas accès aux dossiers et ne connaît que le passé de ceux qui l'on révélé. La moitié environ avaient commis des délits.

D'autre part, dans les médias, M. Melgar qualifie la pratique actuelle de « système injustifiable » alors que c'est le seul moyen de renvoyer les récalcitrants.

Toujours dans *Le Matin Dimanche* le cinéaste affirme avoir rencontré des centaines d'élèves dans les écoles et c'est ce qui pose problème : le film n'est en aucune manière un documentaire, car il ne présente pas tout le contexte de la politique d'asile, ce qui aurait été la moindre des exigences dans un vrai film documentaire. Au contraire, il le vend aux médias et à la population comme un documentaire, ce qui lui ouvre toutes les portes de manière indue.

En réalité, c'est un film militant et manquant d'objectivité, ce que M. Melgar a évidemment le droit de faire, mais il doit l'assumer.

Dès lors, qu'il s'agit clairement d'un film militant, qui plus est avec des « acteurs » dont certains sont de lourds délinquants (en particulier trafic de drogue), il n'est pas admissible que ce film soit présenté dans les écoles.

D'autre part, j'imagine les cris que l'on entendrait si une personnalité de droite sillonnait le canton pour aller présenter telle ou telle thèse politique dans les classes.

Même si une fois ou l'autre, un débat contradictoire peut être organisé dans les écoles, il faut bien admettre que ni l'administration, ni les hommes politiques ne pourront être présents lors de chaque projection. M. Melgar, lui, jouera sur du velours pour faire passer son message militant, la plupart du temps sans contradicteur, à des élèves ne disposant pas des clés de lecture nécessaires pour comprendre le contexte, en particulier les raisons qui ont conduit les requérants d'asile déboutés en détention administrative. Et je ne compte pas sur les professeurs pour équilibrer les débats !

Le seul fait que M. Melgar exhibe M. Elvis Enow, lourdement condamné, est inadmissible. Même s'il dit ne pas connaître le passé pénal de cet individu, ce qui m'étonne grandement, il n'en reste pas moins que M. Melgar sait qu'il est revenu en Suisse une semaine seulement après son renvoi très coûteux par vol spécial. Ce seul fait aurait dû conduire M. Melgar à plus de prudence dans son combat militant. Mais les médias étaient tellement favorables à ses thèses jusqu'à ce jour qu'il se sentait pousser des ailes.

D'autre part, pour ceux qui n'ont pas vu le film, on ne peut que louer l'humanité et la chaleur du personnel du centre de Frambois.

Je me permets donc de poser les questions suivantes :


1. Le film « Vol spécial » étant un film militant et manquant d'objectivité, le Conseil d'Etat est-il prêt à interdire sa projection dans les écoles ?
2. Y a-t-il eu une aide quelconque de la Fondation vaudoise pour le cinéma ?
3. Si oui, comment M. Melgar a-t-il présenté sa demande de soutien et combien a-t-il reçu ?

4. M. Melgar a-t-il reçu le soutien de la Confédération ou éventuellement de communes ?
5. L'utilisation des locaux de Frambois par l'équipe du tournage a-t-elle fait l'objet d'un contrat ?
6. Les protagonistes du film ont-ils été payés ?

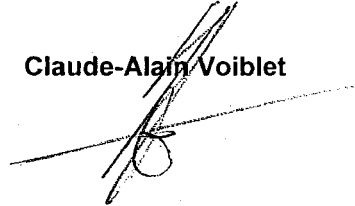
Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses que je souhaite obtenir le plus rapidement possible.

Cheseaux-sur-Lausanne, Lausanne le 4 octobre 2011.

François Brélaz



Claude-Alain Voiblet



Sébastien Delapierre